

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 02 JUILLET 2026

Le 02 Juillet 2026, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MÉDOC, légalement convoqué le 26 Juin 2026, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, ROBERT, MESSYASZ, CHAPPELLAN, QUILLET, FLEURT, Adjoints, MUNETTI, DALCIN, SONNI, MEYER, LE BREDONCHEL, BOYER, ROHEL, PALAT, MOIZEAU, BERNADET, BONATI, LABARERE, BERARD, CHAPOU, HUE, VERNEUIL, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

### **ABSENTS REPRÉSENTÉS** :

M. CADRET	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à M. GUIRAUD Maire
Mme FOUCHOU-LAPEYRADE	Conseillère M <sup>alc</sup>	qui a donné procuration à Mme FERNANDEZ Adjointe
M. CHEVALLEREAU	Conseiller Mal	qui a donné procuration à M. ROBERT Adjoint

**ABSENTS EXCUSÉS** : MM BAHLOUL, LAMOU, EL KAÏM, Conseillers M<sup>aux</sup>

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme MESSYASZ Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

---

### **RAPPORTEUR** : Joëlle MEYER

#### **056 - OBJET : Renouvellement de la convention de gestion d'un logement d'urgence**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 10 juillet 2025 approuvant la convention de gestion du logement communal d'urgence entre la commune de Lesparre-Médoc et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;

Considérant que la convention de gestion actuellement en vigueur arrive à échéance le 30 juin 2026 et qu'il convient dès lors, de procéder à son renouvellement pour une nouvelle période courant jusqu'au 30 juin 2032 ;

Considérant que le projet de nouvelle convention définit les modalités respectives d'intervention de la commune, en qualité de propriétaire du logement, et du CCAS, en qualité de gestionnaire du dispositif ;

Après en avoir pris connaissance du projet de la nouvelle convention, dont un exemplaire a été communiqué à chaque membre de l'assemblée délibérante,

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

#### À L'UNANIMITÉ

- ☞ Approuve les termes de la nouvelle convention de gestion du logement d'urgence, entre la commune et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Lesparre-Médoc, tels qu'énoncés ci-dessus,
- ☞ Décide de fixer la durée de cette convention à 6 ans, à compter du 08/07/2026 jusqu'au 30/06/2032 inclus, renouvelable par reconduction expresse,
- ☞ Autorise M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.



Pour copie conforme  
Le Maire

A stylized signature in black ink, appearing to read 'Bernard GUIRAUD'.

Bernard GUIRAUD

Acte télétransmis au contrôle de légalité

Numéro de l'accusé réception  
033-213302409-20260702-0056A-DE

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Publié ou notifié le 08/07/2026